



## **COMPTE RENDU DES CAP LOCALES DE RECOURS EN NOTATION FILIERE GESTION PUBLIQUE 2011**

Ce mardi 6 septembre 2011, se tenaient les CAP locales de recours en notation de la campagne 2011 en filière gestion publique.

Notons que ces Cap étaient constituées de l'ensemble des représentants du personnel des deux filières, maintenant réunies depuis la fusion des statuts au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

7 recours en notation étaient examinés (1 en A, 3 en B, 3 en C).

L'occasion pour la CGT04 de rappeler en liminaire les principes que nous défendons (voir le liminaire).

Outre la défense des dossiers individuels, la CGT 04 a tenu à souligner les dispositions qui ont amené la direction locale à attribuer cette année les bonifications.

En effet la CGT 04 a regretté l'absence d'une commission départementale d'harmonisation qui a pourtant eu lieu en filière fiscale.

Elle a aussi dénoncé la faiblesse du contingent capital mois attribués en 2011 pour certaines petites unités et demandé une nouvelle fois la transparence dans cette distribution pour connaître le nombre de bonifications distribuées par services.

La direction locale a pris bonne note et s'est engagée à rectifier le tir pour 2012.

A travers ces recours, nous avons observé, qu'une fois de plus certains agents s'étaient vus promettre des bonifications et n'avaient rien eu !

« Examine si ce que tu promets est juste et possible car la promesse est une dette » (CONFUSIUS)

Une fois de plus les conditions de travail rendues difficiles par les objectifs assignés, les relations conflictuelles dans certaines unités ont pénalisé les agents.

Que dire quand la Direction met en plus en exergue l'absentéisme lié aux congés de maladie !

Il ne faut pas s'étonner de cet état de fait lorsque l'on voit que, pour certains chefs de poste, la notion de management et de communication est vite mise au second plan dès qu'il s'agit de répondre à tout prix aux pressions des indicateurs et des objectifs, assignés par la direction.

Il faudra bien se demander pourquoi les agents en souffrance au travail n'ont d'autre choix que de devoir se mettre en congés de maladie pour ne pas arriver à des extrémités plus graves !!

La CGT 04, mais aussi, l'ensemble des organisations syndicales présentes, ont appuyés les demandes des agents de voir leur note augmentée.

**Nous avons obtenus les résultats suivants :**

| CATEGORIE | Note de l'agent | Recours demandé        | Proposition de la direction | Vote                               | Commentaire                               |
|-----------|-----------------|------------------------|-----------------------------|------------------------------------|---|
| C         | +0.01           | +0.02                  | +0.02                       | <b>POUR</b>                        | Agent satisfait                           |
| C         | +0.01           | +0.06                  | +0.02                       | <b>ABSTENTION</b>                  | l'agent n'a pas obtenu le +0.06 demandé   |
| C         | 0               | Effacement de mentions | Maintient des mentions      | <b>Pour le maintien du recours</b> |   |
| B         | 0               | 0                      | Effacement de qqs mentions  | <b>Pour le maintien du recours</b> | Certaines mentions n'ont pas été effacées |
| B         | +0.01           | +0.02                  | +0.01                       | <b>Pour le maintien du recours</b> |   |
| B         | +0.01           | +0.06                  | +0.02                       | <b>ABSTENTION</b>                  | l'agent n'a pas obtenu le +0.06 demandé   |
| A         | +0.01           | +0.02                  | +0.01                       | <b>Pour le maintien du recours</b> |   |

Lors de la rédaction de votre recours, il ne faut pas hésiter à se mettre en relation avec un représentant CGT. Il pourra vous conseiller ou vous mettre en relation avec un militant expérimenté pour éviter les formulations qui hypothéqueraient les chances de voir le recours aboutir.

Dans votre département, prenez contact avec la section locale CGT ou directement avec les élus en CAPL. En cas de besoin complémentaire ou lors de la rédaction du recours devant la CAPC, prenez contact avec le syndicat national ou les élus CGT en CAPC.

*Retrouvez les coordonnées des élus locaux sur les sites des sections locales CGT.*

*Les coordonnées locales et la liste des élus nationaux sont consultables sur le site [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) à partir de la rubrique « Le Syndicat / Les élus nationaux (filiale Gestion publique) »*

---

**Les Elus CGT seront toujours là pour défendre vos intérêts, vos droits, votre statut.**

**Il vous appartient de leur renouveler votre confiance par un vote massif en faveur de nos listes en CAPL, CTPL, CAPN, CTPN.**



**Le 20 OCTOBRE 2011 VOTEZ**